

Sport de haut niveau - «Contrats d'objectifs sports individuels» - Deuxième répartition au titre de l'année 2001

M. l'Adjoint COLY, Rapporteur : Lors de sa séance du 15 mai 2000, le Conseil Municipal a décidé de modifier les critères applicables aux Contrats d'Objectifs «Sports individuels».

Conformément à ces critères, après avis favorable de la Commission des Sports, réunie le 14 mai 2001, il est proposé la répartition suivante :

| Clubs | Attribution 2000 | Proposition 2001 | |
|------------------------------|------------------|------------------|-----------|
| | | F | € |
| Amicale Motocycliste | 38 500 F | 16 600 | 2 530,65 |
| ASA SEQUANIE | - | 15 000 | 2 286,74 |
| Balise 25 | 34 800 F | 49 000 | 7 470,00 |
| BRC «Tennis» | 45 000 F | 45 000 | 6 860,21 |
| Centre Ecole Parachutisme | 22 000 F | 66 000 | 10 061,64 |
| Centre Handicapés P. CROPPET | 25 000 F | 40 000 | 6 097,96 |
| CPB | 65 700 F | 62 300 | 9 497,57 |
| Doubs Sud Athle | 36 000 F | 31 600 | 4 817,39 |
| Etrier Bisontin | 31 500 F | 15 000 | 2 286,74 |
| Franche-Comté Judo | 91 400 F | 94 700 | 14 436,92 |
| IKS ASEP | 80 000 F | 31 600 | 4 817,39 |
| La Française | 63 500 F | 34 100 | 5 198,51 |
| La Saint-Claude | 45 000 F | 45 000 | 6 860,21 |
| PKA | 15 000 F | 27 500 | 4 192,35 |
| SNB «Aviron» | 22 000 F | 33 000 | 5 030,82 |
| SNB «Canoë-Kayak» | 195 000 F | 157 900 | 24 071,70 |

Le montant de cette dépense, soit 764 300 F (116 516,78 €), sera prélevé sur le chapitre 92.40.6574.90012 - code service 20300 du Budget Primitif 2001.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions.

«M. LE MAIRE : Vous pouvez constater que nous avons rajouté les attributions 2000 et les propositions 2001.

M. Jean-Loup COLY : L'écart que vous pouvez constater est lié aux résultats des sportifs. Par exemple pour le Centre Ecole Parachutisme, il y a un très gros écart entre l'attribution 2000 et la proposition 2001 car entre temps, deux de ses membres sont devenus champions du monde et à l'inverse pour le SNB «Canoë-Kayak», il y a un écart dans l'autre sens parce qu'Emmanuel BRUGVIN, champion du monde l'année dernière, n'a été que sélectionné aux Jeux Olympiques ; il n'a pas réussi à obtenir une médaille.

M. LE MAIRE : Y aura-t-il encore une autre répartition ?

M. Jean-Loup COLY : Oui.

M. LE MAIRE : Donc ce ne sont pas les chiffres définitifs et il est difficile de faire des comparaisons.

M. Marcel POCHARD : Juste un petit mot pour vous dire tout le mal que je pense du premier alinéa du rapport «Lors de sa séance du 15 mai 2000, le Conseil Municipal a décidé de modifier les critères applicables aux Contrats d'Objectifs «Sports individuels». Entre temps, il y a eu un changement de conseil municipal, on donne vraiment l'impression d'être les béni-oui-oui du conseil municipal précédent. Je trouve que c'est infiniment dommage, sur des sujets comme ça. Je pense que lorsqu'il y a une nouvelle assemblée, il ne serait pas inutile de lui présenter les critères, afin qu'elle puisse se prononcer. Cette façon d'être dans les pantoufles du précédent maire et du précédent conseil municipal a quelque chose de très choquant.

M. LE MAIRE : Monsieur POCHARD, cela ne me choque pas parce qu'il y a quand même continuité des équipes municipales, continuité aussi du sport. Il y a un travail qui se fait en commission et vous avez bien conscience qu'on ne peut pas discuter de tout ici en Conseil Municipal. Si la Commission des Sports envisage à nouveau de remodifier ces critères, cela sera soumis au Conseil. Mais les grilles et les contrats d'objectifs sont quelque chose d'éminemment compliqué. Par contre, si vous voulez avoir de plus amples informations, Jean-Loup COLY peut vous rencontrer et vous les donner.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : A propos justement de ces critères, je m'interrogeais sur le bien-fondé qu'il y avait d'augmenter une subvention à la réussite et de la baisser à l'échec au lieu d'aider quelqu'un à réussir, notamment là pour les deux cas que vous venez de nous expliquer, ou pour le BBC par exemple qui est en situation d'échec, même raisonnement, même critère j'imagine.

M. LE MAIRE : Nous parlerons peut-être du BBC dans le point suivant puisque là ce sont les sports individuels.

Mme Nicole WEINMAN : Je pense que tout le monde est unanime pour dire que les contrats d'objectifs sont une bonne chose. Le problème c'est qu'ils ont été établis depuis maintenant un certain temps, à une époque où les clubs n'étaient pas majoritairement à ce niveau-là. Donc je pense que pour certains tout au moins, il y a peut-être nécessité de les faire évoluer...

M. LE MAIRE : Ils sont en perpétuelle évolution.

Mme Nicole WEINMAN : ... en fonction des désirs et des besoins des clubs, ne serait-ce que par exemple le critère transport. Je prends le cas du BRC au hasard, qui s'occupe de 450 enfants régulièrement pendant les vacances, le samedi et le mercredi ; c'est vrai que la plupart du temps ils n'ont pas tellement besoin de bouger, mais pour des équipes comme l'ESB «F», l'ESB «M» ou le BBC, à partir du moment où elles ont des déplacements réguliers et fréquents qui les obligent à traverser toute la France, les budgets transports ne sont pas du tout les mêmes. C'est donc un des critères qui aurait peut-être besoin d'être révisé.

M. LE MAIRE : Vous avez pu remarquer que les contrats d'objectifs avaient déjà été révisés le 15 mai 2000 et ils le seront encore, l'Adjoint vous le dira dans quelques instants je présume, à nouveau à la rentrée, ils sont en perpétuelle évolution. Les contrats d'objectifs qui sont la base de notre politique de subventionnement des associations sportives aujourd'hui ne sont plus du tout les mêmes que ceux qu'avait mis en place Vincent FUSTER à l'époque. Tu veux en dire un mot rapide, Vincent ? Je sais que les contrats d'objectifs, ça te tient beaucoup à coeur.

M. Vincent FUSTER : Je vais laisser Jean-Loup COLY répondre mais je voudrais simplement dire à M. POCHARD que si dans le premier paragraphe il est dit que : lors de sa séance du 15 mai 2000, c'est que justement le 15 mai 2000 il y a eu une modification profonde des contrats d'objectifs destinés au sport individuel. On les a revus complètement.

M. LE MAIRE : Ce qui se fait dans une séance peut être défait dans une autre. Donc on n'est pas figé et de plus on n'est pas dans les baskets de qui que ce soit même si on considère quand même que ce qui a été fait par les équipes précédentes est quelque chose de qualité, d'abord parce qu'un certain nombre d'entre nous y étions déjà, mais aussi parce que cela a eu un certain retentissement au niveau de Besançon si j'en juge le résultat des derniers scrutins.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je trouve que la question de Marcel POCHARD et dans le même esprit l'intervention de Nicole WEINMAN posent quand même une question de fond, à savoir est-ce que vous vous contentez d'hériter d'un fonctionnement qui était ce qu'il était qui est peut-être unanimement reconnu ou est-ce que politiquement vous assumez quelque chose d'autre ?

M. LE MAIRE : Je viens de vous répondre que nous allions les revoir au mois de décembre. Monsieur BONNET, il va falloir que vous me supportiez encore au minimum 70 mois, je sais que ça va être difficile pour vous, mais nous avons encore 70 mois pour réaliser la totalité du programme que nous avons proposé aux Bisontines et aux Bisontins. Nous en sommes à deux mois et nous avons déjà fait beaucoup de choses. J'ai déjà parlé à de nombreuses reprises de ces contrats d'objectifs avec Jean-Loup COLY et avec Vincent FUSTER qui, même s'il lui a transmis le bébé, suit quand même un peu de loin et nous apporte aussi des conseils. Je rencontre souvent mon ami François REBSAMEN qui m'a dit : «c'est bien ce que tu as à Besançon, parce que chez moi c'est un «foutoir», ce n'est pas possible, c'est le fait du prince». REBSAMEN va venir à Besançon, je vais aller à Dijon et on va créer, je vous l'ai déjà dit, un réseau avec Jean-Marie BOECKEL à Mulhouse, REBSAMEN à Dijon, FOUSSERET à Besançon et CHEVENEMENT à Belfort, on va échanger. Ecoutez, on a dans cette ville une tendance à l'auto-flagellation, on s'estime toujours mauvais. Or, nos contrats d'objectifs ont été diffusés pratiquement partout en France où ils sont utilisés. Même le Conseil Général du Doubs s'en est inspiré, alors arrêtons de dire qu'on est mauvais ! Que, comme le disait Mme WEINMAN, on doive les adapter, d'accord, et cela va être fait à la rentrée.

M. Pascal BONNET : Je ne remettais pas en question les contrats d'objectifs. Simplement il y a des choix politiques. Vous les dites parce que la question a été posée médiatiquement par le BBC, vous assumez de maintenir les contrats d'objectifs. Je ne les mets pas en question pour ma part et j'irai jusqu'à dire, et là je reprends une question qui avait été posée par Michel VIALATTE il y a quelques années ici à Robert SCHWINT puisque les contrats d'objectifs fonctionnent bien, pourquoi ne pas les développer dans d'autres secteurs que le sport, avec les associations par exemple. M. FUSTER peut être satisfait de mon intervention qui salue son travail. Il y a d'autres critères dans d'autres secteurs et on ne sait pas pourquoi certaines associations reçoivent plus et d'autres moins. Peut-être que des contrats d'objectifs nous permettraient d'avoir des critères rationnels, objectifs, et nous éviteraient parfois de vous critiquer.

M. LE MAIRE : Dans les autres associations, ce ne sont pas les mêmes montants ! Etablir des contrats d'objectifs pour des associations auxquelles on donne 2 000 F ou 1 500 F, c'est un peu différent mais on pourrait effectivement en discuter.

M. Jean-Loup COLY : Sur le problème de la sanction sportive, je rappelle quand même que ce sont les critères d'objectifs du sport de haut niveau. La compétition est quand même la base du sport de haut niveau, donc je dois dire qu'on est forcément obligé de tenir compte du niveau des équipes ou des champions qui sont concernés par les contrats d'objectifs. Ce ne sont pas les subventions au sport amateur, pour des gens qui veulent pratiquer un sport en loisir, c'est de la haute compétition. Donc la sanction sportive existe forcément et elle a forcément des répercussions, ça me paraît logique.

La question des déplacements est prise en compte dans le critère sur le niveau de la compétition et sur le niveau dans lequel les équipes évoluent, naturellement. Cela dit, comme l'a précisé M. le Maire, rien n'est jamais figé. Tous les six ans en fait, ce dispositif a été revalidé, et on peut très bien retravaillé un certain nombre de critères, c'est d'ailleurs ce que nous allons faire. Je rappelle que ces critères sont validés en accord avec les clubs, que ces contrats d'objectifs font l'objet de conventions signées par les clubs qui savent donc très bien à quoi s'en tenir. Donc il n'y a pas de surprises à attendre de ce côté-là. On parlait tout à l'heure de Dijon qui effectivement s'est montrée intéressée par les contrats d'objectifs. Je signale que depuis le 15 avril 2001, nous avons reçu des demandes d'Annecy, de Blois, de Boulogne-sur-Mer, de Grasse, de Joué-les-Tours, de Noisy-le-Sec, d'Orléans, de Toulouse et du Conseil Général d'Indre-et-Loire. Donc je crois que les contrats d'objectifs sont quand même un système qui permet effectivement d'éviter le fait du prince, qui donne une visibilité aux clubs par la mensualisation. Je crois que c'est un des éléments importants, y compris dans les périodes où les clubs n'ont pas de recettes. Il y a sans doute des choses qui peuvent évoluer, on les fera évoluer en concertation avec les clubs et je crois que là il y a une politique effectivement qui se poursuit, qui peut être améliorée, car tout peut être amélioré. De plus, la ville a la capacité de s'adapter aux évolutions et donc je pense qu'on peut tout à fait s'engager sur l'idée qu'il y aura un débat sur les contrats d'objectifs, sans remettre en cause le dispositif.

M. LE MAIRE : Merci de ces explications».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Sports et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 12 juin 2001.